

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU P.E.T.R. DE L'ARIEGE

COMITE SYNDICAL
Séance du 16 février 2026

DELIBERATION N°01CS2026

Nombre de Délégués :

- en exercice : 50
- présents : 5
- procurations :
- votants : 5

Objet de la délibération :
Débat d'Orientation Budgétaire

Date de la 1^{re} convocation : 29 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix du mois de février à 18 heures à Foix, le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Ariège, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain TOMEIO.

Le quorum n'ayant pas été atteint pour cette séance, le conseil a de nouveau été convoqué.

Date de la 2^e convocation : 11 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize du mois de février à 16 heures à Foix, le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural de l'Ariège, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alain TOMEIO.

Le conseil pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Présents :

- C.C du Pays de Mirepoix :** TOMEIO Alain
- C.C de la Haute Ariège :** FOURCADE Dominique
- C.C. Arize-Lèze :**
- C.C Pays de Tarascon :**
- C.A. Pays Foix Varilhes :** BORDES Marine, CAYROL Paul
- C.C. du Pays d'Olmes :** TORECILLAS Jean - Luc
- C.C des Portes d'Ariège Pyrénées :**

Excusés :

- C.C du Pays de Mirepoix :**
- C.C de la Haute Ariège :** BLANCO Didier
- C.C. Arize-Lèze :**
- C.C Pays de Tarascon :**
- C.A. Pays Foix Varilhes :** MELLER Norbert
- C.C. du Pays d'Olmes :** PEREIRA Cécile
- C.C des Portes d'Ariège Pyrénées :** AUGERY Maryline, PEYREFITTE Isabelle

Monsieur Dominique FOURCADE est désigné secrétaire de séance.

01CS2026

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, le débat d'orientation budgétaires (DOB) doit être réalisé dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget dans les collectivités de plus de 3 500 habitants. Le Débat d'Orientation Budgétaires vise à éclairer le vote des élus et à permettre à l'exécutif de tenir compte des discussions afin d'élaborer des propositions qui figureront dans le budget primitif.

Après un rappel de la structure budgétaire du PETR depuis sa création, laquelle a pour but de permettre aux élus d'appréhender le fonctionnement du syndicat mixte, Monsieur le Président présente les orientations budgétaires comprenant les propositions d'actions 2026, la structure prévisionnelle des effectifs, des dépenses de personnels ainsi que la démarche de gestion à moyen terme des ressources humaines (emploi, rémunérations, avantages en nature ...) ainsi que la cotisation prévisionnelle des membres pour 2026.

Monsieur le président donne lecture du rapport relatif au débat d'orientations budgétaires 2026, lequel est annexé à la présente délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

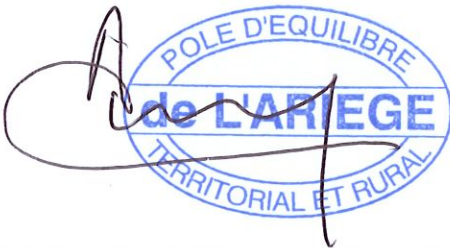
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 03 février 2026,

Le comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- De prendre acte du rapport et de la tenue du débat d'orientation budgétaires pour l'exercice 2026.

Fait et délibéré le 16 février 2026

Le Président,
Alain TOMEIO



Le Président certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
Le :
Après dépôt en Préfecture le :
Après publication ou notification le :

Le présent acte administratif est contestable dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de TOULOUSE.